



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agences postales

Question écrite n° 9036

Texte de la question

M. Dominique Bussereau interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir de la poste dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de progrès et sur l'annonce de la suppression de nombreux bureaux en milieu rural. Il lui demande si cette décision est définitive, si une concertation avec les élus locaux est envisagée et si ces mesures sont conformes avec les objectifs annoncés par ailleurs d'un meilleur aménagement du territoire et de la sauvegarde du monde rural.

Texte de la réponse

La Poste a reçu par la loi du 2 juillet 1990 une mission de participation à l'aménagement du territoire et a comme objectif d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de progrès, portant contrat de plan, des orientations seront définies, de façon concertée, visant à préciser les conditions d'évolution et d'amélioration du service postal. Cette concertation, à laquelle sont dès à présent associés des représentants des maires et des élus locaux, devra permettre l'amélioration du service public tant en zone rurale qu'en zone urbaine, en particulier dans les quartiers en difficulté. Toutes les solutions devront être explorées, notamment celles offertes par le développement de partenariats entre La Poste, les collectivités locales qui le souhaitent, et d'autres services publics, pour permettre à l'exploitant public de développer et d'enrichir les services de proximité offerts au public, et d'exercer pleinement ses missions en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui confère la loi. Dans cette perspective, le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé au président de La Poste de s'assurer que tous les projets envisagés fassent l'objet d'une concertation préalable et réelle avec les élus, les associations d'usagers, les organisations syndicales, de manière à parvenir à un vrai consensus.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9036

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 257

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1976